



LES RUMEX

Plantes vivaces de la famille des Polygonacées, les rumex (en particulier 2 espèces très semblables : le rumex obtus et le rumex crépu) sont, grâce à leur capacité de croissance et de multiplication extraordinaire, particulièrement problématiques, surtout en sol riche.



Photo CHAMBRE D'AGRICULTURE
Prairie d'1 an. semis de printemps

QUELQUES ELEMENTS DE BIOLOGIE ...

Les rumex occupent de façon très efficace les espaces vides laissés par le couvert végétal, grâce notamment à leur enracinement pivotant très vigoureux et à leur compétitivité.

Ils se multiplient de 2 façons : la voie sexuée, par la production de semences, et la voie asexuée, à partir des rhizomes (= tiges souterraines).

Leur propagation se fait principalement par les semences, produites en grande quantité : 50000 à 70000 graines par pied, avec une bonne faculté germinative. Pour germer, la graine a besoin de lumière (c'est une plante héliophile, qui apprécie particulièrement les couverts végétaux ouverts ...) et d'une température supérieure à 8° C.

Faute d'avoir trouvé les conditions propices à leur germination, la majorité des graines qui tombent sur le sol pourrissent et meurent. Cependant, les semences de rumex enfouies dans le sol peuvent conserver leur potentiel de germination pendant plusieurs dizaines d'années.

La reproduction asexuée du rumex est aussi très performante, en particulier parce que les réserves de la plante sont stockées dans ses racines et du fait de la présence de nombreux bourgeons situés sur le collet, voire jusqu'à 10 cm de profondeur dans le sol. Comme pour les graines, la levée de dormance des bourgeons est d'autant plus importante que la quantité de lumière reçue est élevée.

La capacité du rumex à repousser suite à des blessures ou des cassures est tout aussi importante. Il est donc essentiel de ne pas couper ou fragmenter une racine de rumex. L'utilisation d'outils de travail du sol à disques est ainsi particulièrement déconseillée sur des parcelles infestées.

LES CAUSES D'INFESTATION

Plantes de lumière, les rumex se développent d'autant mieux qu'ils ont peu de concurrence et de l'azote à disposition.

Leur abondance révèle souvent des erreurs dans la gestion des prairies (tassement du sol, dégâts de piétinement, sur-fertilisation, fauche ou pâturage trop ras, etc ...). Sans modification des pratiques, tout traitement phytosanitaire ne pourra donc avoir qu'un effet ponctuel.

Les risques de levée de rumex sont, de même, importants à l'installation d'une nouvelle prairie (cf. photo).

PREVENTION / PRECONISATIONS DE LUTTE :

La littérature souligne qu'il est nécessaire, si l'on veut optimiser la production fourragère de la prairie, tant en quantité qu'en qualité, de **maintenir la densité de cette adventice sous le seuil d'1 rumex par 5 m²**.

Manières douces ...

La 1^{ère} méthode de lutte contre les rumex consiste à limiter les pratiques permettant leur implantation et dissémination, soit :

1°- à l'implantation d'une nouvelle prairie :

- de favoriser l'installation rapide d'un mélange fourragère dense et vigoureux (choix judicieux des espèces ou/et des variétés, pratique du faux semis, semis à la volée, voire semis sous couvert de céréales ...),

2)- en prairies installées :

- de maintenir un gazon dense et fermé, en évitant au maximum les accidents d'exploitation (piétinement, surpâturage, fauche trop basse, ...) ou en comblant les vides par sursemis.

Concernant les hauteurs de fauche, **respecter une hauteur résiduelle de 5 à 7 cm** donne aux plantes fourragères la possibilité de repousser assez vite, diminuant en même temps le risque de salissement. La plupart des « **bonnes espèces** » souffrent en effet beaucoup plus d'une coupe trop basse (leurs réserves sont stockées dans les 1^{ers} cm au dessus du sol) que le rumex qui, grâce aux réserves présentes en quantité dans ses racines, dispose d'une grande aptitude à la repousse,

- d'éviter la production de graines, en fauchant avant apparition de la hampe florale. Ainsi étêté, l'impact sur l'épuisement de ses réserves est maximal, tout en empêchant la grenaison. Le rumex semble disparaître d'une parcelle après 5 à 10 ans de fauche sans floraison (expérience de Joseph POUSSSET, agronome « testeur »),

- d'éviter la propagation de ces graines, en récoltant des fourrages non souillés, et en contrôlant leur absence dans les fumiers et lisiers ou dans les fourrages achetés (en nettoyant aussi le matériel utilisé par d'autres agriculteurs),

- de détruire les plantes arrachées en les incinérant, et non en les jetant sur un tas de fumier ou un talus,

- de diminuer la capacité de germination des graines par compostage des fumiers,

- d'éviter les erreurs de fertilisations, qui favorisent le rumex soit par dégradation du couvert végétal (apports uniques massifs de fumier, mauvaise répartition de l'épandage) ; soit par décalage ou excès des apports par rapport aux besoins de la végétation. Dans ce cas, les éléments minéraux, absorbés en moindres quantités par les plantes, migrent vers les couches inférieures du sol, là où seules les plantes à racines profondes et pivotantes comme le rumex peuvent les atteindre et les assimiler.

A noter que les rumex, bien que particulièrement riches en acide oxalique, sont pâturables jeunes par les bovins (beaucoup moins par les ovins ...). Ils ne sont en revanche plus consommés une fois la hampe florale sortie. S'ils sont modérément présents, un moyen de lutte consiste donc à les faire paître alors qu'ils sont encore en feuilles, pour les épuiser petit à petit.

Plus tardivement, si les hampes florales de rumex n'ont pas pu être coupées, la récolte du fourrage en ensilage permettra de détruire une part des graines mûres (+) et la plupart des graines encore vertes (+ +). Attention alors aux hauteurs de coupe trop rases et aux couteaux mal aiguisés, défavorables à la repousse rapide des graminées.

Enfin, et pour l'anecdote, le rumex subit quelquefois une septoriose (*Ramularia rubella*) : des tâches rougeâtres d'environ 1 cm, avec différences de coloration entre les bordures et le centre des tâches, apparaissent, et le limbe finit par se dessécher et s'effriter. Les feuilles meurent à terme, et le poids des racines des pieds atteints est diminué jusqu'à 50%.

Manières fortes ...

Les rumex sont, en cas d'infestation de parcelles, très difficiles à éliminer.

Des rotations avec des cultures concurrentielles (céréales, associations céréales – protéagineux), quand elles sont possibles, facilitent alors la lutte : rivalisant avec le rumex au printemps, elles permettent de libérer le sol tôt l'été, moment idéal pour faire une « cure anti-rumex », avec travail mécanique : outils à dents semi-rigides ou rigides avec socs pattes d'oies (type d'outils le plus efficace, d'après des travaux suisses, car il coupe et remonte une part des racines à la surface, permettant de les sécher : cultivateur à dents, vibroculteur, ...), à ~14 cm de profondeur, plusieurs fois à 10-15 jours d'intervalle, et faux semis.

Dans l'hypothèse d'un traitement phytosanitaire, en plus des quelques principes généraux à respecter pour maximiser l'efficacité de l'application du produit (notamment de traiter sur une herbe peu développée et par temps poussant), il est souvent nécessaire pour les vivaces de répéter le traitement : l'effet constaté est alors une accélération de leur élimination par épuisement de leurs réserves énergétiques.

Ainsi, dans le cas particulier des rumex, où le stade de sensibilité maximale est la rosette développée, avant floraison, il est conseillé d'effectuer 2 traitements consécutifs : le 1^{er} à la fin d'été, le 2^d au printemps suivant.

Les produits réputés les plus efficaces sont à base de metsulfuron méthyle (Allié® et produits similaires) ; les hormones peuvent aussi être utilisées ; ces 2 familles de produits ont cependant un effet dépressif non négligeable sur les légumineuses.

Dans tous les cas, attention alors à l'homologation des produits phytosanitaires choisis, qui doivent, pour être utilisables sur prairies, avoir l'agrément « prairies » ou « toutes cultures », et aux délais avant utilisation de la végétation restante.

Les rumex font partie, comme les chardons, ronces, phytolaques et sorgho d'Alep, des espèces considérées comme invasives, qu'il ne faut donc pas laisser proliférer (ni grainer) (arrêté BCAA du 13 juillet 2010).



Photo CHAMBRE D'AGRICULTURE
Pâture de 2 ans

Marie Claude MAREUX
CHAMBRE D'AGRICULTURE 64
mc.mareaux@pa.chambagri.fr
05 59 80 69 92

